

☐ **Reprise du logement 3 avenue du pont :** La commune souhaite reprendre ce bien pour installer dans ces locaux la bibliothèque qui viendra s'insérer dans le projet de réaménagement de l'entrée du village. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confier la procédure au Cabinet Margall d'Albenas, avocats de la Commune. Les locataires ont été avertis par lettre recommandée en date du 3 septembre 2013.

☐ **Convention bibliothèque :** Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un service public de lecture, en confie le fonctionnement à l'association « Bibliothèque G & J Demaison » et approuve les termes de la convention entre la Commune et l'Association.

La séance est levée à 19 h 30